

## Regards sur la circonscription de... LUXEMBOURG



### Le Luxembourg, c'est...

Nom officiel : Grand-Duché de Luxembourg  
Superficie : 2586 km<sup>2</sup> pour une population de 448.300 habitants.  
La capitale est Luxembourg, et la principale autre ville est Esch-sur-Alzette. Langues officielles : luxembourgeois, français, allemand

### Le Luxembourg est de longue date un pays d'accueil.

En janvier 2005, sa population est composée de 277.600 Luxembourgeois (61%) et 177.400 étrangers (39%) dont 65.690 Portugais (14% de la population totale), 22.370 Français (4,9%), 18.800 Italiens (4,1%), 16.060 Belges (3,5%), 10.420 Allemands (2,3%), 4.510 Britanniques (0,9%), 3.550 Néerlandais (0,8%). On compte par ailleurs près de 7.700 fonctionnaires internationaux dans les institutions européennes implantées au Grand Duché.

## PRESENCE FRANÇAISE

### Circonscription du Luxembourg

Liste AFE au 31 mars 2005

Postes	Inscrits
Luxembourg	11 005
<b>TOTAL</b>	<b>11 005</b>

La présence économique française au Grand-Duché de Luxembourg est dense et diversifiée. Elle s'illustre en premier lieu par un grand nombre d'implantations directes, qu'elles dépendent de grands groupes ou de PME françaises. Au plan sectoriel, outre une très forte présence dans le secteur financier (banques et assurances), qui représente plus du tiers des implantations françaises à l'instar de la

structure du PIB luxembourgeois (la place financière contribue pour près de 30 % au PIB) elle s'exprime aussi dans de nombreux secteurs d'activités.

En 1984, la loi sur le régime des langues promeut le luxembourgeois comme langue nationale, le français comme langue de la législation, alors que le français, l'allemand et le luxembourgeois ont en commun le statut de langues administratives et judiciaires. Les actes législatifs sont en français, et sur le plan juridique, seule la « langue française fait foi » à tous les niveaux de l'administration publique.

### Le Sénat, ou le Palais du Luxembourg

Le nom du Palais provient du duc de Piney, Français de Luxembourg, qui a vendu sa propriété à Marie de Médicis, épouse d'Henri IV, en 1612. La riche italienne, cultivée et raffinée, n'aimait pas le Louvre, alors forteresse militaire. Elle a donc fait construire un Palais inspiré de celui où elle a grandi. Le « Petit Luxembourg », revu par Boffrand, accueille aujourd'hui la Présidence du Sénat.

## LE SORTANT



**Pierre GIRAULT.** Alzingen.  
Vice-Président de la Commission des Finances et des affaires économiques.  
Membre de la Commission de la Décentralisation appliquée aux Français établis hors de France.

Contact : [p.girault@assemblee-afe.fr](mailto:p.girault@assemblee-afe.fr)

Groupe à l'AFE : **UFE**

### PROCHAINES ELECTIONS : JUIN 2006

*Luxembourg : 1 siège est à pourvoir.*

Les électeurs peuvent dorénavant voter :

- en personne (pas de procuration) ;
- par correspondance postale ;
- par correspondance électronique (Internet).

Votre consulat est chargé de l'information relative aux différents votes.

Le remboursement aux candidats du coût du papier et de l'impression des circulaires et des bulletins de vote est effectué sur la base forfaitaire fixée pour chaque circonscription électorale. Elle est calculée par les services de l'administration centrale, qui prennent en compte le coût moyen d'impression du matériel électoral, le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale et l'indice ONU du coût de la vie pour le pays considéré.

Le paiement est effectué par la mission diplomatique du chef-lieu de circonscription électorale ou, en l'absence de mission diplomatique à ce chef-lieu, par le poste consulaire qui y est installé, dans la monnaie y ayant cours légal. Le délai pendant lequel les candidats peuvent présenter une demande de remboursement est fixé à six mois à compter du jour du scrutin.

**Pour le Luxembourg, la base forfaitaire est fixée à 626,64 euros pour l'envoi des bulletins de vote, et à 537,66 euros pour l'envoi des circulaires.** (Arrêté du 15 février 2005).